



Perte de clé, qui est responsable ?

Par Hellburn

Bonjour,

Je viens ce jour de nouveau vers vous car je suis en colère et exaspéré.

Voici le problème :

Mon compagnon est auxiliaire de vie pour une entreprise. Il s'est vu confié des clés pour lesquelles il a apparemment signé pour dire qu'en cas de perte etc... il était responsable mais il n'a jamais eu l'original (gardé par l'entreprise).

En août, ayant attrapé le Covid et devant être isolé, il a confié un jeu de clef à une collègue (preuve par SMS et messages vocaux) pour qu'elle puisse s'occuper d'un de ses bénéficiaires... Simplement voilà, le jeu de clé à disparu et l'on demande à mon compagnon de payer 100 euros... Alors qu'il a les preuves à l'appui qu'il n'avait pas les clés à ce moment là car il était isolé et que c'est sa collègue qu'il les avait.

De plus, sa collègue a reconnu que mon compagnon lui a bien donné... Néanmoins, elle a plusieurs fois changé de version sur le fait qu'elle les ai perdues ou alors laissé dans la boîte aux lettres de l'entreprise...

Malgré le fait qu'il soit "responsable" des clés, j'ai demandé à avoir un scan du document de responsabilités pour voir s'il y a des clauses particulières et surtout pour prouver la culpabilité de l'autre collègue... Je trouve anormal que cela soit mon compagnon qui paie alors qu'il ne pouvait pas travailler à ce moment et que sa collègue elle-même reconnaît qu'elle a bien reçu les clés...

Que puis-je faire ?

Bien cordialement.